

# Cadre de référence en sécurité alimentaire



**Novembre 2018**

## **Ce document s'adresse à :**

Toutes les personnes intervenantes, gestionnaires et bénévoles issues des services à la communauté, d'organismes, d'institutions et de tables de concertation concernées par la sécurité alimentaire à Sherbrooke.

### **Rédaction**

Andrée-Anne Tremblay, organisatrice communautaire, Service d'organisation communautaire, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS)

### **Comité contenu**

Mariepier Baril, Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC) – (depuis avril 2018) et Commun'Action Ste-Jeanne d'Arc (CSJA) (jusqu'en avril 2018)

François Lemieux, La Chaudronnée de l'Estrie

Julia Mikhail, Table de Quartier 4-Saisons

Solange Rodrigue, Cuisine collective Le Blé d'Or de Sherbrooke

Andrée-Anne Tremblay, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

### **Révision linguistique**

Valérie Plante, Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

### **Mise en page et conception visuelle**

Mariepier Baril, ISDC (depuis avril 2018) et CSJA (jusqu'en avril 2018)

Andrée-Anne Tremblay, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

### **Comité consultatif**

Louise Alain, Université de Sherbrooke

Mariepier Baril, ISDC (depuis avril 2018) et CSJA (jusqu'en avril 2018)

Janie Blais-Bélanger, Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé

Geneviève Côté, Moisson Estrie

Thérèse Côté, Université de Sherbrooke

Caroline Dostie, Diocèse de Sherbrooke

François Lemieux, La Chaudronnée de l'Estrie

Julia Mikhail, Table de Quartier 4-Saisons

Véronique Nadeau, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Mariam Payeur, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Solange Rodrigue, Cuisine collective Le Blé d'Or de Sherbrooke

Andrée-Anne Tremblay, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Ginette Valcourt, La Grande Table

# Table des matières

1. Introduction.....	1
2. La Concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke .....	2
2.1 Historique .....	2
2.2 Mission .....	4
2.3 Vision .....	4
2.4 Composition .....	4
2.5 Valeurs.....	4
2.6 Fondements d'action.....	6
3. Comprendre la sécurité alimentaire.....	6
3.1 La sécurité alimentaire .....	6
3.2 L'autonomie alimentaire .....	8
3.3 Les déterminants individuels et collectifs .....	10
3.4 Diversité des stratégies et pratiques en sécurité alimentaire.....	11
3.5 L'insécurité alimentaire .....	12
3.6 Les concepts de déserts alimentaires et de marais alimentaire .....	12
4. Besoins et enjeux à Sherbrooke .....	13
4.1 Quelques données sherbrookoises .....	13
4.2 Des besoins en matière de sécurité alimentaire à Sherbrooke .....	15
Bibliographie.....	20

## Liste des abréviations

**Agence** : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux

**Alliance** : Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé

**CIUSSS de l'Estrie – CHUS** : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

**Collectif** : Collectif d'intervention en insécurité alimentaire

**Concertation** : Concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke

**CRÉ** : Conférence régionale des élus

**CSJA** : Commun'Action Ste-Jeanne d'Arc

**CSLPES** : Concertation sherbrookoise de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

**CSSS-IUGS** : Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

**FLPE** : Fonds estrien pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

**ISDC** : Initiative sherbrookoise en développement des communautés

**MSSS** : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

**PAGSIS** : Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

**PLA** : Premières lignes en alimentation

**PSOC** : Programme de soutien aux organismes communautaires

**RCCQ** : Regroupement des cuisines collectives du Québec

**Régie** : Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie

## 1. Introduction

C'est lors d'un rassemblement d'acteurs en sécurité alimentaire, en octobre 2017, qu'émerge l'idée de développer un cadre de référence en sécurité alimentaire à Sherbrooke. C'est ainsi qu'une nouvelle mission et vision sont identifiées pour la Concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke (Concertation), ainsi que les éléments fondamentaux qui entourent la sécurité alimentaire.

La mobilisation en sécurité alimentaire à Sherbrooke s'appuie sur des bases solides, celles de l'expérience des acteurs, ainsi que leurs connaissances. Depuis l'amorce d'un regroupement en aide alimentaire en 2002 jusqu'à aujourd'hui, les acteurs ont toujours été activement engagés dans la lutte à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. En participant à l'élaboration de ce cadre de référence, les partenaires ont réitéré leur goût de poursuivre et de travailler ensemble autour des enjeux et besoins détaillés dans ce document. Ce document s'inspire et s'appuie de plusieurs sources, qu'elles soient ministérielles, institutionnelles ou de regroupement sectoriel.



## 2. La Concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke

### 2.1 Historique

En 1999, un Forum sur le droit à la sécurité alimentaire se tenait à Sherbrooke. Parmi les constats, on relève la nécessité de mettre sur pied un regroupement du secteur alimentaire. Aucune suite n'est planifiée à cet instant. Quelques années plus tard, soit en 2002, le ministère de la Santé et des Services sociaux mandate les régies régionales de la santé et des services sociaux pour coordonner l'allocation de fonds devant servir à la consolidation ou le développement d'initiatives touchant la sécurité alimentaire. À Sherbrooke, deux organismes sont ciblés par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie (Régie) pour instaurer des projets favorisant la concertation, soit le Carrefour des cuisines collectives et Moisson Estrie. Plutôt que d'accepter la somme, ces deux organismes voient l'opportunité de créer une alliance avec d'autres organismes du secteur alimentaire et d'amorcer un réel partenariat. C'est ainsi qu'en décembre 2002, le Collectif d'intervention en insécurité alimentaire (Collectif) débute ses opérations. Il regroupe quatre organismes, soit le Carrefour des cuisines collectives, La Grande Table, La Chaudronnée de l'Estrie et Moisson Estrie. Le Collectif obtient l'enveloppe budgétaire attribuée par la Régie, ce qui permet d'embaucher une coordonnatrice et d'amorcer un travail de vision commune entre les organismes d'aide alimentaire. Dans le cadre de cette démarche, d'autres organismes de Sherbrooke et de l'Estrie sont invités à rejoindre le Collectif. C'est alors que celui-ci regroupe plus d'une dizaine d'organismes estriens et continue ses travaux pendant quelques années.

Dès 2004, des démarches sont entreprises par le Collectif pour l'obtention d'un meilleur financement récurrent pour les organismes en insécurité alimentaire. Le premier ministre de l'époque, M. Jean Charest, récolte dans le cadre d'un partenariat public privé 800 000 \$, somme répartie entre les 12 organismes d'aide alimentaire reconnus par la Régie, devenue à ce moment l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie (Agence). En 2005, un protocole d'entente est signé pour la répartition de ce montant sur 3 ans. Par la suite, l'Agence prend la relève avec un montant bonifié et récurrent pour les organismes en aide alimentaire reconnus par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

En 2007, à la suite de nouvelles orientations des cuisines collectives, celles-ci se retirent du Collectif, y laissant quelques organismes mobilisés et actifs. Ils décident alors de

former un nouveau regroupement pour représenter leurs réalités communes : les Premières lignes en alimentation (PLA).

À ce moment, le regroupement réunit les organismes suivants : Moisson Estrie, La Grande Table, Banque alimentaire Memphrémagog, ainsi que La Chaudronnée de l'Estrie. Préoccupés par l'image limitée des pratiques des organismes en aide alimentaire (associés à l'aide ponctuelle, partielle et sans effet durable), ceux-ci souhaitent susciter un regard nouveau sur les pratiques. C'est ainsi qu'un forum sur l'autonomie alimentaire est tenu en octobre 2008. Son contenu est tiré d'un rapport produit dans le cadre d'une collaboration avec l'Université de Sherbrooke, et plus particulièrement, avec Roch Hurtubise, directeur, et Véronique Bégin-Rajotte, étudiante, du Département de Service social. Le forum réunit plusieurs acteurs de la région de l'Estrie.

En 2010, un Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale est annoncé (PAGSIS) au Québec. De ce plan découlera le Fonds estrien pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (FLPE), administré par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie. Afin d'organiser l'appel d'offres, et dans un esprit de collaboration, la Concertation sherbrookoise de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (CSLPES) est créée en 2012. Un montant est alors disponible pour 2010-2015 pour le territoire sherbrookoise. Parmi les critères d'acceptation, un organisme devra faire approuver sa demande par une « concertation thématique ». Face au besoin d'une concertation regroupant les acteurs sherbrookoise en aide alimentaire, les acteurs du milieu identifient les PLA comme instance officielle. Le comité changera par la suite de nom pour celui de la Concertation en aide alimentaire de Sherbrooke. La concertation maintient des rencontres régulières de 2012 à 2015, sous la coordination du Service d'action communautaire du Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS).

En 2015, le FLPE n'est pas renouvelé. Malgré l'absence du Fonds, la CSLPES décide de poursuivre ses rencontres, ainsi que la Concertation en aide alimentaire de Sherbrooke. De 2015 à 2017, une certaine démobilité s'installe à la Concertation en aide alimentaire de Sherbrooke. Face à ce constat, le regroupement amorce une réflexion de fond en octobre 2017. Les échanges amènent les membres du groupe à changer de nom pour la Concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke. Les réflexions permettent aussi le développement du Cadre de référence en sécurité alimentaire à Sherbrooke. Dans cette même foulée, de nouveaux acteurs se joignent à la Concertation, réunies autour d'une vision renouvelée.

## **2.2 Mission**

La Concertation a pour mission de rassembler les acteurs concernés autour d'une vision commune pour la sécurité alimentaire à Sherbrooke et ses interventions. La Concertation participe activement à l'essor et au soutien de projets et d'actions bénéfiques, en réponse aux besoins et aux réalités vécues sur le territoire, en matière de sécurité alimentaire.

## **2.3 Vision**

La Concertation aspire à devenir l'instance reconnue pour toutes les questions touchant la sécurité alimentaire à Sherbrooke. Elle est un lieu de référence incontournable pour les partenaires concernés par la sécurité alimentaire. Elle est un lieu d'échange, de collaboration et de partage centré sur l'intérêt collectif, et à l'affût des initiatives inspirantes.

## **2.4 Composition**

La Concertation est composée de représentants et représentantes de services à la communauté, d'organismes, d'institutions et de tables de concertation (ci-après désignés « les partenaires ») concernés par la sécurité alimentaire. Les personnes participent avec assiduité, connaissance et engagement aux rencontres.

## **2.5 Valeurs**





## **Solidarité**

Les partenaires voient la concertation comme une occasion de créer des liens d'entraide dans un mouvement de collaboration.

## **Respect**

Les partenaires considèrent et respectent la mission de chaque organisme représenté à la concertation. Ils collaborent dans un climat d'ouverture et d'objectivité.

## **Justice/Équité**

Les partenaires favorisent la justice et l'équité sociale, dans une perspective des droits individuels et collectifs à l'égard de l'alimentation.

## **Expertise et connaissance du milieu**

Nous reconnaissons que les partenaires détiennent d'emblée une expertise particulière qui enrichit la concertation.

Les partenaires sont proactifs dans le développement de leurs connaissances liées à la sécurité alimentaire.

## **Partenariat**

Les partenaires sont conscients de la nécessité de travailler ensemble pour favoriser la sécurité alimentaire à Sherbrooke.

## **Engagement et perspective globale**

Les partenaires ont une présence assidue aux rencontres et contribuent au développement de la concertation par leurs connaissances.

Ils adhèrent au Cadre de référence en sécurité alimentaire de Sherbrooke. Ils interpellent tous les acteurs intéressés par la sécurité alimentaire et les invitent à participer à la concertation.

Ils sont à l'affût des initiatives, conjonctures et enjeux aux niveaux local, régional et national.

## **2.6 Fondements d'action**

### **La lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales**

L'insécurité alimentaire des ménages est liée au manque de ressources financières de ceux-ci, bien que l'on puisse toujours trouver quelques autres facteurs. L'insécurité alimentaire est une conséquence directe de la pauvreté et des inégalités créées par un modèle de développement économique et social. En ce sens, la concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke s'inscrit dans la lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales.

### **Empowerment (le pouvoir d'agir individuel et collectif)**

La Concertation agit dans une perspective d'empowerment. L'empowerment se définit comme l'ensemble de situations permettant à un individu ou un groupe de retrouver ou d'obtenir du pouvoir (Mendell, 2006 dans Hurtubise et Begin-Rajotte, 2008, p. 7). Une intervention individuelle visant l'empowerment peut se traduire par : tenter d'aider la personne à accéder à ses ressources personnelles comme à celles de l'environnement (Hurtubise et Begin-Rajotte, 2008, p. 7).

### **Influencer positivement le développement de l'autonomie**

La Concertation croit que la personne développe son autonomie de façon graduelle et qu'il existe des conditions qui peuvent freiner ce processus comme la pauvreté, l'impuissance apprise ou une relation de domination dans l'intervention. La Concertation encourage le développement de l'autonomie individuelle et collective en encourageant trois voies essentielles, soit, la reconnaissance (être reconnu par l'autre), l'éducation (par exemple : outiller l'individu à se reconnaître, à se reconnaître comme personne ayant la possibilité d'être autonome dans l'action et la réflexion) et l'importance de la liberté (l'importance pour un individu d'établir ses propres règles) (Hurtubise et Begin-Rajotte, 2008, p. 6-7). Vous trouverez plus de détails sur la définition de l'autonomie alimentaire à la section 5.2.

## **3. Comprendre la sécurité alimentaire**

### **3.1 La sécurité alimentaire**

Les acteurs et actrices de la Concertation adhèrent à la définition présentée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) inscrite dans le Cadre de

référence en matière de sécurité alimentaire (2008). La vision de la Concertation (section 4.3) viendra circonscrire la perspective avec laquelle l'intervention est priorisée à Sherbrooke. Voici la définition présentée par le MSSS.

Le droit à l'alimentation, reconnu depuis 1948 dans diverses chartes et déclarations universelles des droits, constitue le guide des actions réalisables au Québec au regard de la définition et appuyées par le présent cadre de référence. Par ailleurs, c'est en 1974, lors de la Conférence de Rome sur l'alimentation, que l'on affirme le droit de chacun à une alimentation convenable. En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) (Food and Agriculture Organization or the United Nations - FAO), on adopte la définition suivante de la sécurité alimentaire :

« l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Au Québec, l'Union des consommateurs a conçu une charte sur les droits fondamentaux dans le secteur alimentaire. Celle-ci précise des droits individuels et collectifs à l'égard de l'alimentation. Individuellement, toute personne a droit :

- à une alimentation suffisante, équilibrée et de qualité, à un prix raisonnable;
- à l'information lui permettant de faire des choix éclairés;
- à un pouvoir d'achat lui permettant de se nourrir de manière appropriée.

**Le concept de sécurité alimentaire signifie ce qui suit :**

1. Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine.
2. L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie.
3. L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré.
4. Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur le plan personnel et culturel.

5. Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine.

6. La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales.

7. Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable.

Source : MSSS, 2008, p.13 et 14.

### **3.2 L'autonomie alimentaire**

Les acteurs et actrices de la Concertation adhèrent à une conception pluraliste de l'autonomie alimentaire. Ainsi, la Concertation croit que le soutien d'une personne dans son développement personnel favorisera le développement de son autonomie. Voici quelques exemples de soutien favorisant le développement de l'autonomie : encourager une personne à avoir une perception positive d'elle-même, renforcer ses habiletés sociales et en lui offrant l'opportunité d'acquérir divers savoirs et savoir-faire ainsi qu'un esprit critique, etc.

La Concertation adhère à la définition de l'autonomie alimentaire suivante, présentée par le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) :

Dans le respect des êtres humains, de la nature, de tous les êtres vivants et de l'environnement, l'autonomie alimentaire suppose une prise en charge individuelle et collective visant l'accessibilité à une nourriture de qualité et à un meilleur contrôle du système alimentaire qui ne peut se faire sans une démarche d'éducation populaire. L'autonomie alimentaire est un processus de prise de pouvoir permettant, à toutes et à tous, l'exercice du droit à l'alimentation.

#### ***L'autonomie alimentaire repose sur quatre piliers :***

##### **1. L'accessibilité à la nourriture**

Accès à une quantité suffisante de nourriture saine

Lieux d'approvisionnement diversifiés et avoisinants

Prix raisonnables et équitables

Pouvoir d'achat suffisant pour faire des choix alimentaires convenables en toute dignité

## 2. Le pouvoir de choisir

Prendre part aux décisions qui concernent notre communauté

Être collectivement outillé et informé sur les enjeux alimentaires

## 3. Une question de respect

Des êtres humains

De la nature et de tous les êtres vivants

De l'environnement

## 4. Des actions à poser

Se prendre en charge individuellement et collectivement

Réclamer le droit à l'alimentation pour toutes et tous

Revendiquer des lois et politiques

S'impliquer dans les mouvements collectifs, solidaires et locaux [...]

D'autres pratiques alternatives s'inscrivent dans une démarche collective visant l'atteinte de l'autonomie alimentaire, soit les groupes d'achats, les jardins collectifs, les épiceries solidaires, les réseaux de fermier de famille, etc.

Source : RCCQ, 2017

*``L'autonomie n'est pas que l'insertion au marché du travail, c'est aussi une foule d'actions, « de petits pas » par lesquels les gens se prennent en main : respecter un rendez-vous, établir une routine, s'investir dans un milieu, venir chercher un colis, s'organiser, gérer son budget et sa maison à partir de ressources limitées, etc.``*

Source : Hurtubise et Begin-Rajotte, 2008, p. 2

### **3.3 Les déterminants individuels et collectifs**

Les déterminants individuels et collectifs contribuent à soutenir la sécurité alimentaire. Voici la description de ces déterminants. Ceux-ci sont tirés du Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire du MSSS (2008, p. 17).

#### Déterminants individuels

Parmi les facteurs sociodémographiques qui influent sur la sécurité alimentaire, on note :

- un faible revenu;
- un faible niveau de scolarité;
- la monoparentalité;
- l'appartenance à une communauté ethnique minoritaire;
- l'appartenance à un ménage de grande taille.

Ce sont les personnes à faible revenu, particulièrement celles qui vivent sous le seuil de la pauvreté, qui sont le plus à risque en matière d'insécurité alimentaire. Ni les connaissances en nutrition ni les habiletés culinaires ne semblent influencer significativement sur l'alimentation des ménages à faible revenu. Les personnes vivant dans la pauvreté seraient particulièrement créatives pour gérer leurs ressources. Par ailleurs, sur le plan des connaissances et des habiletés des ménages en matière de nutrition, de budget et de gestion des aliments, des observations indiquent notamment la perte du savoir culinaire et l'influence des médias sur les pratiques de consommation. » (MSSS, 2008, p.17)

#### Déterminants collectifs

« Les déterminants collectifs englobent les éléments du contexte qui influent sur la sécurité alimentaire » :

- L'environnement interpersonnel et social : la famille et la culture alimentaire;
- L'environnement physique : la disponibilité et l'accessibilité des aliments;
- L'environnement économique : le pouvoir d'achat et le coût des aliments;
- Les politiques publiques.

Source : MSSS, 2008, p. 17 à 19

### 3.4 Diversité des stratégies et pratiques en sécurité alimentaire

Voici un tableau qui illustre la diversité des stratégies et des pratiques des partenaires de la Concertation. Ce tableau est inspiré d'un rapport d'observation réalisé en 2008 (Hurtubise et Begin-Rajotte), par l'Université de Sherbrooke pour les PLA composées d'acteurs estriens en aide alimentaire.

Diversité des stratégies et pratiques en sécurité alimentaire				
<i>5 grandes catégories de stratégies et pratiques des acteurs de la Concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke</i>				
<b>1. Répondre aux besoins immédiats</b> <b>2. Offrir un milieu de vie</b> <b>3. Soutenir l'action</b> <b>4. Soutenir le développement</b> <b>5. Contribuer au changement social</b>				
Des exemples qui illustrent notre réalité :				
1. Répondre aux besoins immédiats	2. Offrir un milieu de vie	3. Soutenir l'action	4. Soutenir le développement	5. Contribuer au changement social
Situations d'urgences	Milieu d'appartenance	Plan d'action	Information (promotion) sur l'alimentation	Sensibilisation
Difficultés économiques temporaires	Création et stabilisation de routines	Référence, orientation et accompagnement vers des ressources pertinentes	Apprentissage (gestion de budget, communication)	Mobilisation citoyenne
Ruptures ou crises familiales	Développement et consolidation des réseaux des personnes	Estime de soi	Compétences	Soutien à l'action communautaire
Solitude	Sain et sécurisé	Trajectoire de réinsertion	Valorisation des forces et potentiel	Défense des droits
Soutien support accueil		Contribution au fonctionnement	Préparation de repas, recettes	Enrichissement des connaissances
Alimentation				
Reconnaissance et inclusion			Éducation populaire autonome	

Source : inspiré de Hurtubise et Begin-Rajotte, 2008, p. 4

### **3.5 L'insécurité alimentaire**

Tel qu'indiqué dans le Bulletin Vision Santé publique de l'Estrie : « l'insécurité alimentaire peut être définie comme « l'accès restreint, inadéquat ou incertain des personnes ou des ménages à des aliments sains, nutritifs et personnellement acceptables, tant sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité, pour leur permettre de combler leurs besoins énergétiques et mener une vie saine et productive. » (Direction de santé publique de l'Estrie, 2014, p. 1).

### **3.6 Les concepts de déserts alimentaires et de marais alimentaire**

Voici les définitions de deux concepts reliés à la sécurité alimentaire : les déserts alimentaires et les marais alimentaires.

« Les **déserts alimentaires** sont des milieux défavorisés où l'on retrouve un faible accès aux commerces d'alimentation.

Des stratégies telles que l'implantation de nouveaux commerces ont été utilisées pour améliorer l'accessibilité géographique à une saine alimentation dans les déserts alimentaires. Alors que ces stratégies améliorent la perception de l'accès à une saine alimentation, elles n'améliorent pas systématiquement la qualité de l'alimentation ou le poids des populations.

Certains chercheurs suggèrent que ceci s'explique par le fait que l'accès aux aliments de faible valeur nutritive demeure inchangé. Le concept de **marais alimentaires** a donc été développé pour rendre compte de cette réalité. Il existe plusieurs définitions des marais alimentaires, mais les études les définissent généralement comme des secteurs où les aliments de faible valeur nutritive provenant principalement de restaurants-minute ou de dépanneurs sont facilement accessibles et en proportion plus importants que les aliments sains. »

Source : INSPQ, 2018, p. 2



## 4. Besoins et enjeux à Sherbrooke

### 4.1 Quelques données sherbrookoises

#### L'aide alimentaire à Sherbrooke

En 2015, la CSLPES organisait le forum « Imaginer Sherbrooke sans pauvreté ». Lors de ce forum, un état de la situation concernant l'aide alimentaire pour Sherbrooke a été présenté. Ce rapport faisait état des différentes formes d'aide apportées à Sherbrooke (repas à faibles coûts, distribution de denrées à des organismes, distribution de denrées à des familles et personnes, distribution de bons d'épicerie, paniers de Noël, paniers de la rentrée, etc.), ainsi qu'une liste des initiatives par organisme. La recension des initiatives effectuée en 2015 par la CSLPES a permis d'évaluer l'aide alimentaire à Sherbrooke à plus de 4,8 millions de dollars de nourriture distribuée à plus de 20 000 personnes<sup>1</sup>. Pour le détail des initiatives comptabilisées, nous vous invitons à consulter le document : « Présentation Imaginer... Sherbrooke sans pauvreté! » (<http://www.cdcsherbrooke.ca/forum-2015.sphp>). La Concertation constate que cet état de situation fait en 2015 est, dans l'ensemble, représentatif de la réalité actuelle, bien qu'une augmentation de la clientèle desservie soit constatée dans plusieurs organisations.

#### Les communautés sherbrookoises présentant de nombreux facteurs de risque liés à l'insécurité alimentaire

Tel qu'indiqué dans le Bulletin Vision Santé publique (Direction de santé publique de l'Estrie, 2014), des facteurs de risque liés à l'insécurité alimentaire ont été identifiés par l'Institut national de santé publique. Ces facteurs de risque sont les suivants :

- Revenu très faible
- Aide sociale constituant la principale source de revenus
- Personnes seules
- Familles monoparentales
- Immigration récente
- Locataire d'un logement
- Défavorisation matérielle et sociale

---

1. Certaines personnes peuvent avoir fréquenté plus d'une ressource et donc être comptabilisées deux fois.

Certaines personnes et ménages sont donc plus à risque de vivre en situation d'insécurité alimentaire. Le niveau de risque de chacune des communautés locales en Estrie a été identifié par la Direction de santé publique de l'Estrie à partir des indicateurs disponibles à l'échelle des communautés locales, soit ceux du Recensement de la population 2011 et ceux de l'Enquête nationale auprès de ménages (ENM) de 2011.

Pour Sherbrooke, neuf communautés locales sur 33 ont été identifiées comme particulièrement à risque d'insécurité alimentaire, puisqu'elles cumulent plus de quatre facteurs de risque liés à l'insécurité alimentaire.

#### **Communautés locales de Sherbrooke possédant au moins quatre facteurs de risque liés à l'insécurité alimentaire**

Communautés	Facteurs de risque (/8)
Des Grands-Monts (C-14)	8
De Saint-Michel (C-5)	7
Des Jardins-Fleuris (C-6)	7
Du Centre-Ville (C-12)	7
De l'Immaculée-Conception (C-13)	7
De Sainte-Jeanne-d'Arc (C-16)	7
Du Pin-Solitaire (C-4)	6
De Saint-Jean-Baptiste (C-10)	6
D'André-Viger (C-32)	6

#### **Les jeunes de 4 à 17 ans en matière d'alimentation à Sherbrooke**

Dans un portrait réalisé par l'Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé (Alliance), des pratiques en alimentation des jeunes y sont répertoriées. Dans ce rapport, plusieurs feux rouges sont identifiés en matière d'alimentation chez les jeunes de 4 à 17 ans.

La qualité de l'alimentation des jeunes se détériore à partir de l'âge de 10 ans, et ce, graduellement jusqu'à l'âge de 17 ans. Pendant cette période, on constate notamment que les jeunes sont de plus en plus nombreux à :

- ne pas manger de légumes ou de fruits tous les jours;
- consommer des pommes de terre frites chaque semaine;
- consommer des boissons avec sucres ajoutés chaque semaine.

Les jeunes du secondaire sont nombreux à fréquenter les établissements de restauration rapide et à acheter des aliments au dépanneur chaque semaine. Lorsqu'ils achètent des aliments au dépanneur, ils font généralement de mauvais choix

alimentaires. Les habitudes alimentaires des garçons de 15 à 17 ans sont très préoccupantes. Ce sont ces jeunes qui font les pires choix au dépanneur, qui consomment le moins de légumes et de fruits et qui consomment le plus de pommes de terre frites et de boissons avec sucres ajoutés. Le contexte social au souper se détériore au fur et à mesure que les jeunes grandissent. On note une diminution importante de la proportion de jeunes qui mange régulièrement son souper en famille entre l'âge de 12 et 17 ans. Les jeunes du secondaire sont préoccupés par leur poids et plusieurs ont tenté de le modifier au cours des 6 mois précédant l'enquête. Pendant cette période, environ la moitié des filles a tenté de perdre du poids tandis que la moitié des garçons a tenté d'en gagner.

Source : Alliance, 2010, p. 124

D'autres feux rouges sont aussi présentés en matière d'offre dans les milieux scolaires. Le rapport fait état que;

« la majorité des cafétérias scolaires n'a pas encore modifié ses modes de préparation des aliments afin de restreindre l'offre de desserts riches en sucre et en gras et de produits contenant des gras trans ».

(Alliance, 2010, p. 124).

Concernant les organismes en activités physiques et sportives, voici ce qu'indique le rapport :

« L'offre de malbouffe est très répandue dans les cantines et les machines distributrices des installations sportives et peu d'alternatives santé y sont offertes »

(Alliance, 2010, p. 124).

## ***4.2 Des besoins en matière de sécurité alimentaire à Sherbrooke***

Le 21 juin 2018, les partenaires formant la Concertation ont identifié les principaux besoins pour le territoire de Sherbrooke en matière de sécurité alimentaire. Cette analyse met en lumière les besoins des acteurs offrant des services à la population, ainsi que ceux touchant la population sherbrookoise. Les besoins identifiés ont été regroupés en trois catégories d'enjeux, soit : l'accessibilité des services, les communications/la sensibilisation et les déserts/marais alimentaires.

### **1. L'enjeu de l'accessibilité des services**

L'enjeu de l'accessibilité des services regroupe les cinq principaux besoins détaillés ci-après.

### ○ **Répondre à la mixité des besoins**

Depuis quelques années, les acteurs en sécurité alimentaire remarquent une augmentation de l'utilisation des services par des personnes détenant un emploi à temps partiel ou à temps plein, ainsi que par des personnes immigrantes. Pour répondre aux besoins des utilisateurs des services provenant de différents horizons, la présence d'un nombre suffisant d'intervenants et d'intervenantes est un facteur de réussite important.

*Voici quelques exemples :*

- Une personne immigrante parrainée par un particulier pourrait éprouver de la difficulté à bien connaître les services offerts aux nouveaux arrivants, tel le Service d'aide aux Néo-Canadiens. L'accompagnement de cette personne peut alors nécessiter plus de ressources de la part des organismes. Il est de même lorsque la personne immigrante ne connaît pas la langue française ou anglaise.
- Mentionnons le cas des personnes ayant un emploi et qui se retrouvent en situation d'insécurité alimentaire. Dans ces cas, l'accès à des services en dehors des heures habituelles de travail est primordial.
- Dans les cas où un organisme accueille des groupes hétérogènes (familles, personnes seules, immigrants, itinérants, etc.), la présence d'intervenants et d'intervenantes aura un impact sur le maintien et le développement d'un climat convivial et sécuritaire. En effet, les intervenants et intervenantes des ressources en sécurité alimentaire agissent de liens sociaux. Ils permettent de créer un environnement favorable à la réponse des besoins des usagers des services.

### ○ **L'accessibilité des transports**

Les partenaires constatent que l'accès à du transport collectif abordable est essentiel pour permettre l'accessibilité aux services en sécurité alimentaire. Les partenaires remarquent que les usagers des services peuvent difficilement s'acheter un laissez-passer d'autobus pour voyager d'est en ouest de Sherbrooke. Ils notent aussi que l'utilisation des services est moindre en période hivernale en raison des déplacements plus difficiles pour les usagers.

### ○ **Des ressources humaines et financières insuffisantes**

Les partenaires de la Concertation sont préoccupés par le maintien et le développement de la qualité des services offerts. Les dernières années ont été marquées par une augmentation généralisée de l'utilisation des services en sécurité alimentaire, suivies d'une relative stabilité jusqu'à ce jour. Les organismes n'ont toutefois pas bénéficié d'un financement additionnel suivant cette augmentation. La majorité d'entre eux n'ont donc

pas pu engager de nouvelles ressources humaines pour répondre à la demande. Des coupures de postes ont même été réalisées dans certains organismes.

Depuis plusieurs années, les ressources humaines des partenaires de la Concertation fonctionnent à haut régime. Plus récemment, se sont ajoutés de nouveaux enjeux d'adaptabilité. On remarque une augmentation de la diversité des profils d'utilisateurs et d'utilisatrices, ainsi que des besoins. Cette diversité de provenance et de besoins ajoute à la complexité lorsqu'il est question d'adapter les services aux personnes et à leurs contextes. Adapter les services se traduit alors par davantage de médiation, d'accompagnement et de référence pour une même personne. Conséquemment, un certain essoufflement des ressources humaines est constaté dans plusieurs milieux.

- **Les besoins d'accompagnement des personnes et la connaissance des ressources sherbrookoises**

L'accessibilité des services dépend aussi de l'accompagnement qui sera fait dans une situation de référencement, ainsi que de la connaissance des intervenants et intervenantes des autres services offerts à Sherbrooke. Accompagner les personnes physiquement et faire le lien avec une personne intervenante (d'un service à l'autre, d'une ressource à une autre) permet de sécuriser les personnes et de favoriser leur accès à des services adaptés. La Concertation joue un rôle actif dans ce maillage nécessaire interpartenaires.

- **L'utilisation des infrastructures disponibles**

Face aux besoins constatés d'une offre de soir et de fin de semaine pour certains services en sécurité alimentaire, l'utilisation des infrastructures disponibles les soirs et les fins de semaine ressort comme une pratique à favoriser. Le défi consiste toutefois à développer des services en l'absence de nouvelles ressources financières. Des initiatives en ce sens ont déjà existé (ex. : l'ouverture de la Chaudronnée de l'Estrie la fin de semaine) toutefois, celles-ci n'ont pu être pérennisées compte tenu de financements ponctuels. Notons que le prêt de locaux interorganismes est une pratique actuelle.

Mentionnons un autre exemple qui témoigne de la difficulté à maximiser l'utilisation des infrastructures actuelles : le cas d'un organisme qui ne peut augmenter le nombre d'accès quotidien à ses cuisines, puisqu'il n'a pas le financement pour engager le personnel pour ces périodes, ainsi que pour défrayer certains frais de fonctionnement associés.

## **2. L'enjeu des communications/de la sensibilisation**

Voici les besoins en communications/sensibilisation identifiés. Ceux-ci ont été catégorisés selon les six thèmes suivants.

- **Éviter le gaspillage alimentaire : ça coûte de l'argent**

Les partenaires constatent que la population méconnaît les coûts financiers inhérents à la lutte au gaspillage alimentaire. Le transport des aliments, la conservation et la transformation sont des exemples d'étapes qui ont un coût pour les organismes et personnes concernées. La sensibilisation de la population favorisera le développement de solutions réalistes et durables, tout en permettant la reconnaissance des actions déjà en cours.

- **Lutter contre les préjugés pour favoriser l'accessibilité des services en sécurité alimentaire**

Les partenaires constatent que plusieurs personnes vont s'empêcher d'accéder à des services malgré la présence de grands besoins, à cause de perceptions non fondées. La lutte aux préjugés et la sensibilisation de la population sont des mesures essentielles pour favoriser l'accessibilité des services en sécurité alimentaire. Parmi les messages à transmettre, il y a les suivants :

- **que les partenaires ont le souci d'offrir des milieux de vie stimulants, adaptés et sécuritaires;**
- **que plusieurs services sont ouverts à l'ensemble de la population, sans considération au revenu gagné.**

De plus, notons l'importance du maintien et du développement de la fréquentation des services offerts à la population générale. Cette offre permet parfois le financement d'initiatives offertes à une population plus démunies.

- **La connaissance des ressources en sécurité alimentaire**

Les partenaires souhaitent mieux faire connaître leurs services et projets auprès de la population.

- **Mieux se connaître pour offrir des services complémentaires et mieux se référer**

Les partenaires reconnaissent l'importance de mieux connaître les différentes initiatives en sécurité alimentaire pour mieux s'arrimer et être complémentaires.

- **Mieux se connaître pour briser l'isolement et renforcer la communauté de pratique**

Les partenaires constatent que certains regroupements et organismes membres et non membres, et offrant de l'aide alimentaire, vivent de l'isolement. Mieux faire connaître la

Concertation et les partenaires la constituant permet à des personnes intervenantes et bénévoles, ainsi qu'à leurs organisations de briser l'isolement et de joindre la communauté de pratique.

- **La concertation en sécurité alimentaire de Sherbrooke : un pilier d'information et d'expertise**

La Concertation en sécurité alimentaire est un pilier d'information et d'expertise en ce qui a trait à la sécurité alimentaire à Sherbrooke. Les partenaires souhaitent engager des actions afin de mieux faire connaître la Concertation, ainsi que l'expertise en sécurité alimentaire présente parmi ses membres. Pour tous projets de développement touchant la sécurité alimentaire, la Concertation est la première ressource de référence à consulter.

### **3. L'enjeu des déserts et marais alimentaires**

Les partenaires souhaitent augmenter leurs actions sur les déserts et marais alimentaires à Sherbrooke. Plusieurs communautés à Sherbrooke sont caractérisées par un manque de services alimentaires de proximité ou une offre alimentaire de proximité de piètre qualité. Cette situation peut être remarquée tant dans des quartiers à indice de défavorisation matérielle et sociale élevée que faible. Dans un cas comme dans l'autre, l'enjeu de l'accessibilité d'un transport collectif à faible coût demeure.

Notons que l'accessibilité à des services alimentaires et à des aliments de qualité en milieu scolaire (ou à proximité) est une préoccupation de la Concertation. L'Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé est particulièrement mobilisée autour de cet enjeu. La Concertation s'inscrit en partenariat à la démarche de l'Alliance, et vice-versa.

## Bibliographie

ALLIANCE SHERBROOKEOISE POUR DES JEUNES EN SANTÉ, 2010. Portrait des jeunes sherbrookoïses de 4 à 17 ans en matière d'alimentation et d'activité physique et sportive- Rapport final. [En ligne] <https://alliancesherbrookeoise.ca/wp-content/uploads/2017/10/RapportFinal2010.pdf> (page consultée le 18 juin 2018)

CONCERTATION SHERBROOKEOISE POUR LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2015). *Imaginer Sherbrooke sans pauvreté*. [En ligne] <http://www.cdcsherbrooke.ca/forum-2015.sphp> (page consultée le 18 juin 2018).

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'ESTRIE, 2014. *Cibler et mieux intervenir en matière de sécurité alimentaire*. Bulletin Vision Santé publique. 6 pages. [En ligne] [https://www.santeestrie.qc.ca/clients/CIUSSSE-CHUS/medias-publications/publication/bulletin/vision-sante-publique/2014/14\\_vision\\_sante\\_publique\\_securite\\_alimentaire.pdf](https://www.santeestrie.qc.ca/clients/CIUSSSE-CHUS/medias-publications/publication/bulletin/vision-sante-publique/2014/14_vision_sante_publique_securite_alimentaire.pdf) (page consultée le 18 juin 2018).

HURTUBISE ET BÉGIN-RAJOTTE, 2008 (Roch Hurtubise et Véronique Bégin-Rajotte, octobre 2008). *L'autonomie : une notion à redéfinir, des réalités diversifiées! Document de réflexion et présentation des pratiques des organismes membres du comité Première Ligne en Alimentation*. Université de Sherbrooke, 39 pages.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE, 2018. *Veille scientifique : nutrition, activité physique, poids*. Mars 2018, vol. 6, no 1. [En ligne] <https://www.inspq.qc.ca/veille-scientifique-nutrition-activite-physique-poids/v6-n1> (page consultée le 18 juin 2018).

MENDELL (2006) (Marguerite Mendell) *L'empowerment au Canada et au Québec, enjeux et opportunités*. Géographie, économie et société, vol. 8, p. 63-85.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC, 2008. *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire, mise à jour 2008*. [En ligne] <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-208-01.pdf> (page consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2017), 39 pages.

REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC, 2017. Définition de l'autonomie alimentaire [En ligne] <http://www.rccq.org/fr/a-propos/autonomie-alimentaire/> (page consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2017).